Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 029-242900702-20261008-B_2026_10_08_05-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU

Convoqué par courrier électronique du 2 octobre 2026, le bureau communautaire élargi à l'ensemble des maires s'est réuni **au siège de la CCPBS** en présentiel,

Le jeudi 8 octobre 2026 à 9 h 00

sous la présidence de Monsieur Éric JOUSSEAUME, vice-président et maire, ÎLE-TUDY, en l'absence du président empêché

Membres du BC :

Présents (Quorum à respecter : 6) :

- M. Éric JOUSSEAUME, vice-président et maire, ÎLE-TUDY
- M. Philippe KERAËL, vice-président, LOCTUDY
- M. David LE BERRE, vice-président et maire, PENMARC'H
- M. Yannick LE MOIGNE, vice-président, PLOBANNALEC-LESCONIL
- M. Christian LOUSSOUARN, vice-président et maire, COMBRIT
- Mme Nathalie PÉRON, vice-présidente, PLOMEUR

Excusés :

- Mme Sonia BORDET, vice-présidente et maire, TRÉMÉOC
- Mme Nathalie CARROT-TANNEAU, vice-présidente et maire, TREFFIAGAT
- Mme Valérie DRÉAU, conseillère communautaire déléguée, PONT-L'ABBÉ
- M. Stéphane LE DOARÉ, président et maire, PONT-L'ABBÉ
- M. Jean-Luc TANNEAU, vice-président et maire, GUILVINEC

Élargi aux maires :

Le bureau communautaire a été élargi à l'ensemble des maires compte-tenu des points mis à l'ordre du jour. Cependant les maires non-membres du bureau ou leurs représentants **ne prennent pas part au vote sur les sujets soumis à délibération** :

- M. Ronan CRÉDOU, maire, PLOMEUR
- M. Jean-Daniel MAO, maire, TRÉGUENNEC

Excusés :

- M. Sylvain COSNARD, maire, LOCTUDY
- M. Didier LE BLEIS, maire, SAINT-JEAN-TROLIMON
- M. Loïc LE FUR, maire, PLOBANNALEC-LESCONIL

Secrétaire de séance : Philippe KERAËL

Assistaient également à la réunion :

Mme Sandrine BÉDART, directrice générale des services
M. Jonathan GAUTHIER, directeur adjoint

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 029-242900702-20261008-B_2026_10_08_05-DE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD	
Bureau communautaire du 8 octobre 2026	N° Acte : B-2026-10-08-05
Objet : Insertion – sollicitation du Panier de la mer Bretagne sud pour réaffectation de la subvention communautaire 2026	Classification : 7.5 – Subventions

Le bureau communautaire réuni en séance du mercredi 14 janvier 2026 a voté l'octroi d'une subvention de 10 000 € au Panier de la mer Bretagne sud en soutien à un projet d'investissement dans un bouquet de travaux bâtimentaires ayant pour finalité d'installer la climatisation dans l'atelier de Saint-Guénolé et pouvoir ainsi travailler le poisson congelé.

Dans un courrier en date du 4 juin 2026, l'association nous informe que le déploiement d'une nouvelle activité de plats alimentaires transformés a favorisé l'augmentation du nombre de salariés de l'association et a conduit à la refonte de l'organisation.

L'activité « cuisine de la mer » a permis, dans sa phase expérimentale, de mobiliser 4 salariés supplémentaires en insertion, un encadrant technique et de produire quotidiennement 100 à 200 barquettes destinées à l'aide alimentaire.

Cette activité innovante permettra à l'avenir, un développement du chantier d'insertion à plusieurs titres :

- favoriser la mixité des équipes via ce nouveau support d'activité ;
- développer de nouvelles compétences transférables professionnellement vers des métiers en tension.

Au regard de ces éléments contextuels, le Panier de la mer a fait le choix de regrouper ses activités en un site unique situé sur le port de Loctudy répondant mieux à ses besoins et à son projet de développement.

En conséquence, l'association sollicite la CCPBS afin de réaffecter la subvention initiale vers l'acquisition de matériel frigorifique, et plus particulièrement une chambre froide négative, indispensable au bon fonctionnement de leurs nouvelles activités.

Le bureau communautaire réuni en séance du 16 juillet 2026 a décidé de surseoir à statuer quant à la réaffectation de la subvention communautaire 2026.

Considérant que le projet d'investissement de l'association les paniers de la mer a connu des modifications ;

Vu la délibération du conseil communautaire du 16 avril 2026 n° C-2026-04-16-07, complétée par celle du 30 avril 2026 n° C-2026-04-30-49, relative aux délégations du conseil communautaire au président et au bureau ;

Vu la délibération du bureau communautaire n° B-2026-01-14-30 du 14 janvier 2026 ;

Vu le projet d'investissement de l'association ;

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, avec UNE ABSTENTION (David LE BERRE),

- attribue une subvention de 10 000 € au Panier de la mer au titre de l'année 2026 pour la réalisation du projet d'investissement présenté ;
- autorise le président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre ;
- abroge la délibération n° B-2026-01-14-30 votée en bureau communautaire du 14 janvier 2026.

Pour extrait conforme,
Le président,
Stéphane LE DOARÉ

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS BIGOUDEN SUD (Finistère)